

1606

francois - artme filz legitime francois artme et  
marie le gludic fille. Louis le gludic et  
marie tanguay fut baptizé par moy et  
soubsigné le vint septiesme 78 de Mars  
pierre spirituel fut ma frere, le l'ame  
curé de saint R. et damoiselle francois  
Jacob fille aînée de mesme le gludic  
et parrain de Lambert

11 me nart ybre

Le vingt et sixiesme Jour de Septembre, Mil Six cents  
Quatre Vingt & quatre la communion de nostre Mere

Lad. <sup>te</sup>eglise. honorable. home. Francois arzur aage de  
quatre vingt ans apres avoir receu les sacrements  
de penitence de eucharistie de extreme onctio de moy  
soubsignans de ceur J. M. sur son corps Inhumé en l'eglise  
de St. Brelevenec le lendemain, en presance de Francois  
Jan, & Yves arzur, ses enfents, & Yves Bojort & son  
gendre & plusieurs autres qui sont signés.

Claude Jégou  
A. de Brelevenec

Joannem de ...  
Ebo tollendur se caluz pbr ...  
celebram futez ...  
Margaretam ...  
o tollendo ...  
vicesima ...  
scholasticus ...  
L. Casaluz

~~...~~  
Habeat quatuordecim...  
Lammus pbrum...  
quoniam...  
Vobis...  
Johannes de Lamme...